



Agent de maitrise grande surface 70 heures par semaines

Par **basta**, le **03/06/2009** à **14:04**

Bonjour, bonjour, voilà je voudrais vous poser une question très importante et je n'arrive pas à trouver la réponse peut être que vous pourrez m'aider. Cela fait 1 an que je travaille dans un supermarché de 1900m² et mon poste c'est "agent de maitrise" MANAGER. Je dois faire selon mon contrat 38 heures payé 1800 euro BRUTE SOIT 1400 EURO NET, mon salaire est un fixe. Cependant depuis que j'occupe cette fonction je fais 8h du matin jusqu'à 19h00 non stop juste 30 minutes pour manger car l'effectif est réduit au max dans mon entreprise je fais en moyenne dans ma boîte 65 voir 70 heures de travail par semaine et cela engendre beaucoup de problèmes de santé et plus de temps à me consacrer à autre chose sauf le dimanche! Mon patron qui n'est jamais là me dit que si j'ai décidé de faire ce poste et bien que je n'avais qu'à me taire. Je voudrais savoir si c'est légal cela. Pouvez-vous me répondre merci beaucoup

Par **milou**, le **03/06/2009** à **14:24**

Bonjour, 70H de travail par semaine, bien sûr que ce n'est pas légal ! Vous pouvez travailler jusqu'à 48h par semaine maxi, sachant qu'au-delà de 35H, vous serez payé en heures supp. Faites un courrier en AR à votre employeur et contactez l'inspection du travail dans un premier temps. Cordialement.